

Déclaration de principe sur les risques pour l'environnement et les droits de l'homme en entreprise

La direction de la société Plasticant Mobilo GmbH adhère à des principes qui guident ses décisions entrepreneuriales et commerciales et s'engage à les respecter. Pour nous, succès économique et engagement moral ne s'excluent pas, mais constituent tous deux des conditions essentielles pour garantir une croissance saine et positive. En raison de nos exigences élevées en matière de durabilité et de conformité, il nous tient particulièrement à cœur d'identifier et d'éviter tout risque d'incidence négative sur les droits de l'homme. Nous adhérons aux normes et règles suivantes :

- * Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU)
- * Conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les normes sociales et du travail
- * Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)

Nous nous basons dans une large mesure sur le règlement de l'association du jouet équitable Fair Toys Organisation (FTO)* et respectons les normes fondamentales du travail de l'OIT telles que :

- * la liberté syndicale,
- * l'abolition du travail forcé,
- * l'abolition du travail des enfants,
- * l'interdiction de discriminations,
- * la sécurité et la santé au travail.

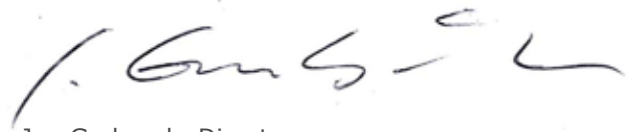
La direction est responsable de la gestion et de la surveillance quotidiennes du respect des droits de l'homme ainsi que du respect des lois nationales et internationales, tout en assumant ses obligations de vigilance. Les collaborateurs et collaboratrices sont pleinement impliqués par le biais de formations internes et externes. La direction coordonne les activités, fixe les priorités, et dirige les efforts de l'entreprise en matière de respect des droits de l'homme et assume la responsabilité de la mise en œuvre.

En tant que membre de l'association FTO, notre entreprise est soumise à un audit annuel en vue de contrôler le respect des consignes ainsi que de déterminer et vérifier son statut ; lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures d'amélioration sont définies.

Afin d'éviter toute incidence négative sur les droits de l'homme (travail des enfants et exploitation des travailleurs), la majeure partie de notre création de valeur est réalisée en interne. Chacun de nos fournisseurs est sélectionné sur la base de critères éthiques, écologiques et sociaux. Cette attitude fait partie intégrante de notre philosophie d'entreprise. Nous sommes très attentifs à l'origine des matières utilisées et aux conditions de fabrication. Bien entendu, nous renseignons nos fournisseurs et partenaires commerciaux sur la loi fédérale sur la chaîne d'approvisionnement (« Lieferkettengesetz ») et les risques pour l'environnement et les droits de l'homme qui y sont définis.

Chez Plasticant Mobilo GmbH, nous encourageons la formation et le développement de nos collaborateurs et collaboratrices. Leur satisfaction au travail revête une très grande importance pour nous. Ceci est en effet indispensable pour garantir un niveau de performance élevé au sein d'une petite équipe.

La société Plasticant Mobilo GmbH respecte scrupuleusement le règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi fédérale sur la protection des données. Les données personnelles ne sont utilisées et traitées que dans la mesure autorisée par les lois et réglementations. Le traitement uniforme et standardisé des données est régi par la directive interne sur la protection des données et couvre tous les domaines, de l'enregistrement à la suppression des données personnelles.



Jan Grabosch, Directeur



Sven Grabosch, Directeur